Document generated on 08/13/2025 8:39 a.m.

Cahiers québécois de démographie

Préface

Nathan Keyfitz

Volume 23, Number 1, Spring 1994

L'enfance

URI: https://id.erudit.org/iderudit/010159ar
DOI: https://doi.org/10.7202/010159ar

See table of contents

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)
1705-1495 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Keyfitz, N. (1994). Préface. *Cahiers québécois de démographie*, *23*(1), 3–10. https://doi.org/10.7202/010159ar

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Cahiers québécois de démographie
Vol. 23, no 1, printemps 1994, p. 3-10.

Préface

Nathan KEYFITZ *

Les enfants sont l'avenir de l'humanité. On le répète dans tous les camps — droite, gauche ou centre —, si bien que les enfants et la famille sont devenus les vaches sacrées de la politique. Sur le terrain, toutefois, les choses se présentent un peu différemment, les gens qui parlent le plus fort n'étant pas forcément ceux qui manifestent le plus concrètement leur conviction. Parler au nom de la famille, déclarer qu'elle est la pierre angulaire de la société, voilà qui est de bon ton dans tous les cercles. Mais les corps législatifs se montrent surtout enclins à réduire les budgets afin de diminuer les taxes, sous prétexte de volonté populaire. Les agissements individuels vont dans le même sens : aux États-Unis comme au Canada, les couples ont de moins en moins d'enfants et consacrent moins de temps à ceux qu'ils ont.

On se donne habituellement le droit d'intervenir davantage auprès des enfants en faisant valoir que leurs droits sont bafoués. Or, c'est à l'intérieur du cadre juridique que la notion de droit prend toute sa vigueur, car devant un tribunal on peut se plaindre, non d'avoir subi un préjudice, mais d'être frustré d'un droit accordé par la loi. À cet égard, Catherine Rollet, qui relate dans le deuxième numéro l'histoire de la protection assurée par l'État aux enfants du premier âge du milieu du XIXe siècle au milieu du XXe, fait ressortir des similitudes remarquables entre la France et le Canada dans les modes d'intervention visant les mères et les enfants.

Nous avons des lois qui tantôt fixent les limites et l'étendue de l'autorité des parents sur leurs enfants, tantôt protègent les enfants (même contre leurs parents) ou prévoient les soins à leur assurer. Ces lois sont apparues au fil de l'évolution de nos

* Harvard University, Cambridge, Mass. Traduction : Johanne Archambault, sous la supervision de Céline Le Bourdais et de Nicole Marcil-Gratton.

sociétés. Renée Joyal montre comment les bouleversements qui ont marqué la société québécoise de 1866 à 1980 ont transformé la perception sociale de l'enfant et les modes de contrôle des comportements parentaux; autrefois basée sur la notion de puissance paternelle, la législation se fonde aujourd'hui sur celles d'intérêt de l'enfant et de droits de l'enfant (no 2).

Si l'argument du droit des enfants est celui qu'on soulève le plus souvent en vue d'améliorer leur sort, il se révèle de peu de poids en dehors des cas flagrants de violence physique. La notion de droits est malheureusement un peu galvaudée. Non moins que les enfants, les personnes âgées ont des droits, à l'instar de nombreuses catégories de gens... et de la personne humaine en général. Ainsi la force de l'idée de droits s'est-elle, à la longue, émoussée dans l'esprit du public.

C'est pourquoi je voudrais faire valoir un autre motif pour justifier l'importance prioritaire à accorder aux enfants. Aux yeux du démographe, ceux-ci méritent toute notre attention et toute notre sollicitude parce qu'ils forment la génération montante. C'est d'eux que dépendra le monde de l'an 2020, prospère ou misérable, économe de ses ressources ou ne sachant que les dilapider, généreux ou mesquin. Aucun groupe ne saurait en dire autant : les personnes âgées, avec tout le respect que nous leur devons, n'influenceront pas la conjoncture de l'an 2020, car elles ne seront plus. Autant le concept de droits présente les enfants d'aujourd'hui sous l'éclairage des lois d'hier, autant l'idée de génération montante les projette dans la société de demain.

Si les démographes trouvent naturel de faire porter leurs analyses sur l'espace d'une génération — soit par exemple vingt-cinq ans —, il n'en va pas de même dans les autres disciplines. La science économique établit aussi des prévisions, mais les théories sur lesquelles elle fonde ses succès ne permettent d'envisager l'avenir que quelques mois ou années à l'avance. La science politique ne peut guère prédire les changements de régime ou l'ascension et le déclin des empires, et s'estime satisfaite de fournir des explications sur le passé. Quant à la psychologie, elle dresse des pronostics à court et long terme, mais c'est aux individus qu'elle prédit le succès dans leurs études, une vie réussie. Or c'est sur l'avenir de la collectivité que nous nous interrogeons. Tel est certes l'objet de la sociologie, mais celle-ci n'a pas inventé de méthode de prévision satisfaisante. Il serait assurément prétentieux de croire la démographie capable de ce qui échappe aux autres disciplines,

mais non d'attendre d'elle qu'elle mette à profit les autres savoirs pour les appliquer aux problèmes qu'elle se pose.

Pour les démographes qui pensent en termes de cohorte, la génération est donc une période sur laquelle il est naturel de faire des analyses et des prévisions. Compte tenu du léger ajustement à effectuer pour les populations non stationnaires, on peut dire que dans environ vingt-cinq ans, chaque personne âgée aujourd'hui de vingt ans aura été remplacée par une autre personne de vingt ans qui ne sera pas nécessairement son enfant. La personne qui a vingt ans aujourd'hui a normalement commencé à travailler au bas de l'échelle dans une entreprise industrielle, à l'exemple de ses parents au même âge, mais, en cette ère d'évolution rapide, son emploi n'est pas identique à ceux qu'ils détenaient. De même, les gens qui sont aujourd'hui dans la quarantaine, en milieu de carrière, seront remplacés par des gens de quarante ans occupant une position comparable à la leur. Je parle d'individus, mais on aura compris qu'il s'agit de collectivité : l'ensemble des personnes qui entrent aujourd'hui dans la main-d'œuvre sera remplacé par un groupe de nouveaux arrivants, et de même pour les hommes et les femmes qui sont en milieu de carrière, pour les retraités et pour les autres catégories d'âge.

Comment se comportera cette nouvelle population en tant que main-d'œuvre ? Sera-t-elle suffisamment qualifiée, disciplinée, digne de confiance pour accomplir le travail sans doute plus exigeant qui lui sera confié en 2020 ? Il lui faudra aussi, reprenant le flambeau de la grande tradition humaniste occidentale, compter dans ses rangs des écrivains, des artistes et des musiciens dignes de ceux qui, au cours des âges, ont représenté notre civilisation.

Au delà du travail et de la culture, quelle sorte de citoyens et d'électeurs seront les membres de la nouvelle génération : capables de discernement ou dociles à tous les démagogues ? Prendront-ils même la peine d'aller voter ? Finalement, quelle sorte de parents seront nos descendants des années 2020 ? À plus long terme, cet aspect pourrait être le plus important, car ce sont eux qui élèveront les adultes de 2045.

La plupart des articles de ce volume XXIII des *Cahiers québécois de démographie* portent sur les conditions dans lesquelles grandissent aujourd'hui ces générations futures. Ils abordent les diverses phases de la vie de l'enfant qui, dès avant la naissance, préparent et modèlent la personnalité de l'adulte. À vrai dire, malgré les grands progrès des dernières années, la

mortinatalité et la mortalité infantile continuent de représenter un défi. Godelieve Masuy-Stroobant réfléchit sur la construction d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans cette lutte : incidence des naissances de bébés de faible poids, mortalité selon le poids, mortalité différentielle selon le revenu des parents et autres caractéristiques sociales (no 2).

On a beaucoup écrit sur les familles monoparentales, comme si elles constituaient un phénomène nouveau. Mais à des époques de forte mortalité comme en connurent les habitants de la vallée du Saint-Laurent au XVIIe et au XVIIIe siècle, bien des enfants avaient un seul parent. Sans doute ignorait-on le divorce, mais la mortalité présentait alors une fréquence proche de celle du divorce en cette fin du XXe siècle. Selon des calculs basés sur les résultats d'un remarquable projet à long terme de reconstitution de données démographiques réalisé à l'Université de Montréal, les familles monoparentales auraient été au moins aussi nombreuses il y a trois cents ans qu'aujourd'hui : dans un article qui donne une profondeur historique à un sujet très discuté, Hubert Denis, Bertrand Desjardins, Jacques Légaré et Nicole Marcil-Gratton montrent que d'une certaine façon le divorce a remplacé la mortalité comme facteur de monoparentalité (no 1).

Notre connaissance des effets du divorce sur les enfants provient surtout des enquêtes menées auprès des parents et des autres adultes. Le portrait qui ressort, par exemple, du rapport d'un groupe de travail hautement compétent financé par la Carnegie Corporation de New York (*Starting Points: Meeting the Needs of Our Youngest Children*, avril 1994) donne à penser que le départ de l'un des parents a sur l'enfant des effets dépressifs catastrophiques susceptibles de se répercuter sur toute son existence.

Mais que sait-on vraiment du point de vue des enfants ? Les données de la nouvelle «Enquête longitudinale sur les enfants» de Statistique Canada, présentée par Gilles Montigny en note de recherche (no 1), apporteront des éléments de réponse à cette question. En suivant 25 000 enfants de 0 an à 11 ans, en principe sur une période de vingt ans, cette enquête permettra en effet de contextualiser le portrait brossé du point de vue des adultes et de montrer comment les enfants réagissent et s'adaptent progressivement aux événements, telle la séparation de leurs parents, qui marquent leur vie.

La capacité d'adaptation à un beau-parent est capitale également, surtout là où la fréquence de l'union libre et des

recompositions familiales est aussi élevée qu'au Québec depuis les années 1960-1970 et en France depuis plus longtemps encore. Dans les deux cas, la présence des enfants, qui était anciennement *la* grande raison de ne pas divorcer, a cessé de jouer ce rôle. La seule trace de ce vieil effet inhibiteur est peut-être que les divorcés ont un nombre moins élevé de très jeunes enfants, mais à cet égard on peut proposer une autre explication : les couples en danger de rupture évitent de mettre des enfants au monde. Le taux élevé de naissances «illégitimes» du Québec et de la France pourrait être dû à la tradition catholique des deux pays : les couples se tiendraient à distance du mariage pour éviter d'avoir à divorcer en cas de séparation.

Patrick Festy traite justement des types d'union et de leurs effets sur l'environnement familial de l'enfant (no 1). Il fait remarquer qu'en pratique les parents vivant en union libre assurent à l'enfant la même «reconnaissance», proche de la légitimité, que les parents mariés, et que le seul enfant à être privé de ce statut est celui dont le père a disparu ou est inconnu. Il en va de même pour la situation à la naissance : c'est plus tard que surgiront les difficultés pour l'enfant de parents non mariés, car il est plus fréquent que ces derniers se séparent. Au Canada, on compte proportionnellement plus de divorces qu'en France, et de même les unions libres y sont plus fragiles.

Si le phénomène des unions libres n'est pas nouveau non plus aux États-Unis, il a jusqu'à maintenant reçu fort peu d'attention de la part des chercheurs, faute de données. Pourtant, là comme ailleurs en Occident, la montée de ce type d'union n'est pas sans effet sur l'environnement familial des enfants. Utilisant les données de la deuxième vague de la National Survey of Families and Households conduite de 1992 à 1994, Bumpass illustre de façon éloquente comment le fait d'exclure du nombre des familles biparentales les couples qui vivent en union de fait a pour effet de gonfler artificiellement l'importance de la monoparentalité et, à l'inverse, de réduire la part des familles recomposées (no 1).

L'image que nous livrent nos données statistiques, d'hommes et de femmes vivant ensemble un certain temps puis partant chacun de leur côté, seuls ou avec un nouveau partenaire, et recommençant le cas échéant, le tout sans aucune sanction officielle et légale, contraste avec le sérieux dont le mariage était naguère entouré en Occident et dont il jouit encore en Inde, en Chine et dans la plupart des cultures.

J'aimerais comprendre le pourquoi des extraordinaires comportements qui sont actuellement les nôtres en matière d'union et de parentage, mais peut-être n'y a-t-il pas d'explication : le recul du mariage ne serait que l'un des symptômes de l'affaiblissement généralisé des institutions, qui soustrait au regard de la société un nombre croissant de champs de comportement pour en faire le domaine réservé des individus.

La dimension économique fait vraisemblablement partie de cette réalité. Afin d'économiser, le gouvernement américain limite maintenant ses prestations d'aide à l'enfance aux foyers à chef féminin où n'habite aucun homme. Sara McLanahan et Irwin Garfinkel évaluent l'effet de cette décision sur la rupture de couples qui, autrement, auraient poursuivi la vie commune, au sein du mariage ou en union de fait (no 2). À l'instar d'autres auteurs, ils soutiennent que l'on pourrait corriger la situation, ainsi que d'autres aspects négatifs des dispositions actuelles, en accordant des prestations à tous les enfants pauvres, sans égard à la présence d'un homme dans leur foyer.

L'importance des liens entre la pauvreté et la structure familiale ne fait pas de doute, mais Daniel Lichter montre que cette question exige, de la part des dirigeants politiques, des interventions nuancées : il estime qu'aux États-Unis environ 60 % des différences dans l'incidence de la pauvreté entre enfants noirs et enfants blancs peuvent être expliquées par la proportion élevée d'enfants noirs vivant avec leur mère en famille monoparentale (no 2). Mais, souligne-t-il, on ne peut éliminer ces différences uniquement par des mesures visant à renforcer les structures familiales; la faible participation au marché du travail des mères et des pères contribue également aux inégalités raciales du bien-être économique chez les enfants noirs. Le fait est plus patent chez les familles monoparentales, mais se constate aussi dans les familles biparentales. Les politiques sociales doivent donc agir sur les deux plans.

Pierre Lefebvre et Philip Merrigan font le même genre de constats (no 2). Après avoir décrit les principaux changements socio-démographiques qui ont touché l'enfant et la famille durant une vingtaine d'années (1975-1992), ils remettent en question les attitudes tant des «progressistes» que des «conservateurs», également incapables de faire face aux défis nouveaux et de redonner aux politiques sociales assez de vigueur pour assurer le bien-être économique des enfants. Ils proposent de réviser les programmes existants dans le sens de l'égalité des chances plutôt que de l'égalité des résultats.

Que ses parents soient mariés ou non, et qu'il ait un parent ou deux à ses côtés, l'enfant d'aujourd'hui entre au cours primaire vers l'âge de six ans. À partir de là, sa scolarité sera plus longue que celle des enfants d'autrefois, spécialement au Québec, ainsi qu'il est possible de le mesurer au moyen d'une technique qui témoigne de la fortune du concept d'espérance de vie, initialement mis au point pour l'étude de la mortalité. Après l'espérance de vie passée dans la main-d'œuvre et l'espérance de vie en bonne santé (années durant lesquelles la personne fonctionne de façon autonome et normale), voici l'espérance de scolarisation (ou de vie scolaire). André Lespérance constate que celle-ci a augmenté de 0,9 année au Québec depuis 1987-1988 (no 1). Cependant, si la moitié de ces gains est attribuable au prolongement des études postsecondaires, l'autre moitié résulte des échecs et des années redoublées. À tous les niveaux, l'espérance de scolarisation est plus élevée pour les filles que pour les garçons, en raison de leur meilleure performance à l'école : elles redoublent moins et poursuivent plus loin leurs études.

C'est souvent vers la fin du secondaire que l'enfant quitte sa famille d'origine. Frances et Calvin Goldscheider s'intéressent à l'influence de la composition de la famille sur les choix que font les jeunes à cette étape (no 1). Certains quittent le foyer parental pour fonder une famille, d'autres pour continuer leurs études ou faire leur service militaire, d'autres encore pour occuper un emploi ou tout simplement pour vivre de façon autonome. À travers une étude des risques rattachés à chacun des itinéraires qu'ils ont définis, les auteurs montrent que les jeunes qui appartiennent à une famille biparentale stable ou à un milieu social favorisé ont plus de chances de réussir leur passage à l'âge adulte, grâce au plus grand soutien parental dont ils bénéficient.

Renée Dandurand constate que le «parentage», au sens large de formation de l'enfant, n'est plus réservé aux parents; il a pris le chemin d'institutions publiques où il est confié à des professionnels dont les rapports avec les parents biologiques sont mal connus (no 2). Dans des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis, l'activité des professionnels est subordonnée à la famille; ailleurs (comme en France, en Suède et jusqu'à un certain point au Québec), elle est marquée par un certain interventionnisme, spécialement à l'égard des familles démunies.

Cette notion élargie de parentage est essentielle, et l'on souhaite qu'elle soit creusée davantage. Depuis les années 1950 s'exerce auprès de l'enfant une puissante influence qui concurrence celle de la mère, du père, des professeurs et des clercs : la voix des médias électroniques, et spécialement de la télévision, a eu tôt fait de couvrir toutes les autres, si bien que dans beaucoup de familles les médias sont pour l'enfant sa principale fenêtre sur le monde, voire son unique mentor.

Le Canada et la France sont plus conscients que la plupart des pays de la nécessité de contrôler le fonctionnement du libre marché dans la mesure où il a sur l'enfant des répercussions qui privent les agents traditionnels d'une grande partie de leur influence et qui creusent plus profondément que jamais auparavant le fossé entre les générations. Malheureusement, aucun pays n'est à l'abri des forces commerciales auxquelles les enfants sont exposés de toutes parts. On a beaucoup étudié le rôle de la télévision au sein du processus de parentage, en tant que «précepteur» électronique, et des myriades d'études ont démontré qu'elle fait la promotion de la violence et de l'amoralité. Les articles de ce volume XXIII, où il est question de familles monoparentales, de départ précoce du foyer parental, de rupture et de formation d'unions, revêtent un sens particulier quand on les lit en pensant à la manière dont les médias électroniques — aujourd'hui la télévision, demain l'Internet — sont investis de fonctions qui revenaient naguère aux parents.

À bien des égards, ces deux numéros thématiques se situent dans le prolongement des travaux des chercheurs du Département de démographie de l'Université de Montréal et de l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec. Faut-il souligner que le premier, en moins d'un demi-siècle d'existence, a pris place parmi les chefs de file dans le champ de la démograhie historique et s'est acquis une réputation enviable, notamment par ses travaux sur la fécondité ? À l'INRS, des équipes poursuivent, dans le cadre d'une programmation diversifiée, des travaux sur la démographie spatiale et sur la famille qui ont établi leur renom. La collaboration aux *Cahiers*, et spécifiquement à ces numéros sur l'enfance, de démographes de l'une et l'autre institution ainsi que de chercheurs francophones et anglophones d'autres horizons est certes un motif de confiance en l'avenir.